

## **Le conseil de Ville adopte l'interdiction des feux extérieur au bois**

**Longueuil, 21 avril 2021** — Lors de la séance du conseil ordinaire de la Ville de Longueuil, une majorité d'élus ont adopté le projet de règlement modifiant le règlement sur les nuisances interdisant les feux extérieurs au bois sur l'ensemble du territoire de la Ville.

« Longueuil rejoint ainsi Brossard, Saint-Bruno, Boucherville ainsi que plusieurs autres municipalités de la région métropolitaine de Montréal qui ont interdit une telle pratique. », de souligner le chef de l'opposition, Xavier Léger.

### **Une proposition d'amendement rejetée**

Avant l'adoption finale du règlement, le conseil a rejeté une proposition d'amendement que la direction générale jugeait irrecevable parce qu'elle mélangeait des compétences d'aménagements avec celles des nuisances. Si elle avait été recevable, cette proposition aurait imposé à Saint-Hubert plusieurs restrictions très contraignantes pour faire un feu extérieur au bois.

« Les restrictions proposées auraient eu pour effet d'interdire indirectement les feux extérieurs au bois pour une très grande partie des résidents de Saint-Hubert, mais avec un règlement beaucoup plus couteux et difficile à appliquer pour la Ville. Malgré tout ce qui s'est dit, je retiens quand même que tous les élus ont une position finalement très similaire: en milieu urbain, les feux extérieurs au bois n'ont pas leur place. », a précisé Xavier Léger.

### **Un appel au calme**

La décision de 9 élus contre 5 à néanmoins suscité une vive réaction de la part des conseillers de Saint-Hubert qui y voient une injustice pour certains de leurs citoyens qui tenaient fermement à conserver le droit de faire des feux au bois à l'extérieur.

« Ce n'est pas la première fois, ni la dernière fois que le conseil de Ville est divisé sur une question aussi sensible. Parfois on est divisé entre partis politiques, parfois entre arrondissement et, parfois, c'est sur autre chose. Mais il est très important de dire qu'il n'y a pas un arrondissement qui a gagné sur les 2 autres hier soir. Dans tous les quartiers de Longueuil, il y a à peu près la même proportion de gens déçus et de gens soulagés par la décision de prioriser la santé de l'ensemble de la population, notamment de ceux qui éprouvent des difficultés respiratoires », a tenu à préciser Xavier Léger.

Rappelons que l'interdiction adoptée au conseil du 20 avril ne touche que les feux extérieurs au bois. Les poêles au gaz sont toujours autorisés et constituent une alternative responsable et sécuritaire aux poêles extérieurs au bois. Selon le ministère de

l'Environnement du Québec, les feux au bois sont la principale source de pollution de particules fines dans l'air. Même une courte exposition à cette pollution peut provoquer de la toux, des irritations et une inflammation des bronches. Les enfants, les personnes âgées et les personnes présentant déjà des problèmes respiratoires chroniques y sont particulièrement sensible.